

ETAT DES METHODES COMPTABLES UTILISEES
EN MATIERE D'AMORTISSEMENT

IV ANNEXES
ETAT DES METHODES UTILISEES

Délibération du Conseil Général du 03/02/2004

<i>Procédure</i>	<i>Désignation</i>	<i>Durée d'amortissement</i>	
Amortissement linéaire réparti de manière égale sur la durée de vie du bien	Biens de faible valeur : Seuil d'amortissement sur un an : 750 €		
	Frais d'études et d'insertion non suivi de réalisation	5 ans	
	Frais de recherche et de développement	5 ans	
	Subventions d'équipement à des bénéficiaires publics	15 ans	
	Subventions d'équipement à des bénéficiaires privés	5 ans	
	<u>Immobilisations incorporelles :</u>		
	logiciels	5 ans	
	<u>Immobilisations corporelles :</u>		
	véhicules légers et petits utilitaires	5 ans	
	Bibliobus	8 ans	
	Camions (- de 5 tonnes de CU), tracteurs et accessoires	7 ans	
	Camions (+ de 5 tonnes de CU), et engins de chantier	10 ans	
	Fonds documentaires	10 ans	
	Mobilier	15 ans	
	Matériels (y compris spécifiques et scéniques)	8 ans	
	Matériels de bureau électrique ou électronique	5 ans	
	Petit électroménager	5 ans	
	Coffre-fort	25 ans	
	Ordinateurs (y compris portables) et serveurs	3 ans	
	Imprimantes et écrans	5 ans	
	Aménagements de bâtiments (chauffage, ascenseurs...)	20 ans	
	Appareils de levage et ascenseurs	20 ans	
	Gros équipements téléphoniques	10 ans	
	Petits matériels téléphoniques, fax	2 ans	
	Radio, postes mobiles, téléalarme	5 ans	
	Réseau télécommunication	10 ans	
	appareils médicaux et de laboratoire	8 ans	
	Gros équipements de garage et atelier	10 ans	
	Equipements des cuisines (type restaurant administratif)	15 ans	
	Equipements sportifs	10 ans	
	Installations de voirie	10 ans	
	Plantations	15 ans	
Autres agencements, aménagements de terrains	20 ans		
Bâtiments scolaires	20 ans		
Bâtiments	25 ans		
Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail		
Bâtiments légers et abris	10 ans		
Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans		
Chevaux	10 ans		

